

Saint-Martin-d'Hères, le 25 novembre 2024

Conseil d'Administration du mardi 3 décembre 2024 Délibération n°CA-2024-40

NATURE : AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Réconciliation des inventaires physique et comptable

Vu le code de l'éducation,

Vu le code général de propriété des personnes publiques,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;

Vu l'instruction codificatrice n°10-031-M91 du 21 décembre 2010 relative à la réglementation financière et comptable des établissements publics nationaux à caractère administratif ;

Vu la délibération CA-2024-16 du 25 juin 2024 ;

La sortie de biens de l'inventaire comptable représente les montants suivants :

- Valeur d'acquisition : 322 495.62 €
- Valeur déjà amortie : 298 515.43 €
- Valeur comptable nette : 23 980.19 €

Il y a lieu de proposer au conseil d'administration de se prononcer sur la réconciliation des inventaires physique et comptable.

Annexes : Tableau des sorties de l'inventaire ; Rapport de l'agent comptable.

Le président fait procéder au vote.

Résultat du vote :	
Nombre de présents :	22
Nombre de procurations :	04
Votes « Pour » :	26
Votes « Contre » :	00
Abstentions :	00

Décision du Conseil d'administration : Approuvé.

Jean-Luc Névache
Président du Conseil d'administration

